CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARCONSAT

Sous la Présidence de Pierre ITOURNEL, Maire de la Commune, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 02 Février 2009 à 20 heures salle du conseil à la Mairie d'Arconsat.

Présents : MM ITOURNEL Pierre – THOLY Monique – COUPÉRIER Emilien – LAFORET Michèle– DAYNE Jean-Michel – RODAMEL Maxime – BOUSSEROL Nathalie – BONJEAN Franck – WIDER Viviane LAFAY Daniel – BIGAY Thierry – GARRET Jean-Louis
Absents excusés : BONJEAN Florence - MINSSIEUX Olivier – PONSON Stéphane
Secrétaire : RODAMEL Maxime

AUGMENTATION PRIX « MAISON REGEF »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix du loyer de la « Maison Régef ». Considérant que ce logement est vacant depuis décembre 2007 et que de gros travaux de rénovation ont été effectués en 2008, le Conseil Municipal décide de porter le prix du loyer à 390 € par mois et décide qu'une augmentation sera appliquée chaque année conformément à l'indice de référence des loyer selon l'I.N.S.E.E.

TARIF ASSAINISSEMENT

Considérant que toutes les fournitures utilisées pour les branchements neufs et les réparations sur branchement sont facturées aux usagers au prix coûtant, Monsieur LAFAY et Monsieur COUPERIER , adjoints au Maire rappellent à l'assemblée que ces branchements neufs et ces réparations représentent une charge financière pour le budget communal de plus en plus lourde. Monsieur le Maire propose que la participation financière demandée aux usagers soit révisée en fonction des matériaux utilisés et en fonction de l'augmentation des prix en général. Les travaux seront obligatoirement assurés en régie communale et le raccordement installé en limite de propriété. Les fournitures seront facturées à prix coûtant pour des travaux effectués dans des conditions normales. **Une estimation sera établie avant les travaux.**

TARIF EAU ASSAINISSEMENT CONSOMMATION 2009

Le Conseil Municipal a voté les tarifs applicables à la consommation 2009, facturée en 2010 :
- 1.01 € le prix du m3 d'eau,
- 0.52 € le prix du m3 la taxe d'assainissement,
- 16.50 € le prix de la location des compteurs 15 MM,
- 19.50 € le prix de la location des compteurs 20 MM

VOTE DE LA DESAFFECTATION ET DE LA REHABILITATION DES ANCIENNES SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Considérant l'avis favorable du Représentant de l'Etat concernant la demande de désaffectation des anciennes salles de classes de l'école publique et compte tenu du potentiel en matière d'aménagement de ces dernières pour la collectivité, Monsieur le Maire expose qu'il est souhaitable que la réhabilitation de ces salles soit destinée à l'aménagement du nouveau secrétariat de Mairie afin que notre service public bénéficie des normes d'accès et de sécurité obligatoires.

MISE AUX NORMES CANTINE SCOLAIRE DEMANDE SUBVENTION AU C. G. ET A LA D.G.E

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est indispensable d'effectuer quelques travaux à la cantine afin de répondre aux normes exigées et afin de respecter des règlementations.
A la demande de Monsieur COUPERIER, Adjoint au Maire, une étude a été faite par une société afin d' estimer les travaux nécessaires et le remplacement du matériel. Les travaux sont évalués à 16 020,42€ TTC.

A cela, il faut ajouter l'intervention d'un plombier et d'un électricien pour environ 1 350,00€ TTC. Le coût total des travaux et de l'aménagement étant trop important, Monsieur le Maire et ses adjoints pensent qu'il serait souhaitable de réaliser la totalité des travaux sur 2 années : 2009 et 2010. Ils proposent de demander le bénéfice d'une subvention d'équipement au titre des bâtiments communaux ouverts au public ainsi le financement de ces travaux pourrait être assuré par l'aide du C.G. **(30% + 5% bonus)** de la D.G.E. **(30%), d**es fonds libres de la Commune et un emprunt si nécessaire.

VOIRIE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une mission ATESAT, un dossier d'études préliminaires concernant le programme de voirie 2009 de la Commune d'Arconsat a été établi. Il s'avère que des voies de desserte telles que ROSSIGNOL, LA COMBE, LA GARENNE, LES CROS, CHEZ FRAISSE et BONJEAN nécessitent de gros travaux de réparations. Considérant le coût important des travaux et considérant le fait que le Conseil Général n'accorde aucune enveloppe pour la voirie en 2009, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser la totalité des travaux sur 2 années (selon deux tranches).
En 2009, Monsieur le Maire propose de demander l'octroi d'une aide exceptionnelle au titre du Ministère de l'Intérieur (montant inconnu à ce jour) pour réaliser les travaux de la 1ère tranche dont le montant s'élève à 45 900 € H.T.
Un dossier pour 2010 sera établi en vue de déposer suffisamment tôt une demande de subvention auprès du C.G. correspondant à 30% du montant hors taxe des travaux de la 2ème tranche pour la réalisation de celle-ci. Coût des travaux 28 000 € H.T

ADHESION DES COMMUNES DE ANGLARDS DE SALERS, GRANDIF, SAINT BONNET LE BOURG, SAINT MARTIN DES OLMES, SAINTE CATHERINE DU FRAISSE, VARENNES SUR USSON, VIRLET A E.P.F-Smaf

Monsieur le Maire expose que les commune de Anglards de Salers, Grandif, Saint Bonnet le Bourg, Saint Martin des Olmes, Sainte Catherine du Fraisse, Varennes sur Usson, Virlet ont demandé leurs adhésions à l'Etablissement public foncier (E.P.F-Smaf). Après délibération, le conseil municipal donne son accord aux l'adhésions précitées.

La séance est levée 23 heures 15 minutes.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 9 mars 2009 - 20 heures - salle du conseil.